



Souffrance au travail et inaptitude

Par **diane15**, le **17/01/2013** à **11:03**

Je suis en arrêt de travail pour dépression réactionnelle due au travail depuis le 14/12/2012. La médecine du travail est au courant depuis 2011, car j'avais demandé une visite médicale avec le médecin du travail à mon initiative le 02/12/2012 pour le prévenir de ce que subissais. Mon arrêt de travail se termine le 20/01/2013 je revoie ce jour le médecin du travail pour envisager une inaptitude. puis je prolonger mon arrêt de travail le temps que la procédure de licenciement qui sera sûrement programmer, je suis dans l'impossibilité morale de reprendre le travail, que se passe t'il si mon employeur ne reconnais pas le harcèlement moral(je vous précise que je suis secrétaire dans un cabinet médical depuis 9 ans et je suis la seule employée, j'ai 58 ans je pense que l'on m'a pousser vers la sortie!!) les ,médecins sont sensés soigner les malades !!!!Merci pour vos lumières.